

## A l'attention des parlementaires

Paris, le 8 avril 2026

### Objet : Ne laissez pas détourner le titre-restaurant

Madame, Monsieur,

Dans les prochaines semaines, vous serez appelés à vous prononcer sur une proposition de loi visant à pérenniser l'usage des titres-restaurant en grande distribution.

Ne vous y trompez pas : ce texte n'est pas une simple mesure technique. C'est un choix politique lourd de conséquences. Et, en l'état, c'est une faute.

Depuis plusieurs jours, le ministre Serge Papin prépare l'opinion, multipliant les interventions médiatiques pour présenter cette réforme comme une avancée en matière de pouvoir d'achat, allant jusqu'à invoquer la « liberté » des salariés. Mais derrière ces mots soigneusement choisis, la réalité est toute autre.

Il ne s'agit pas d'aider les Français. Il s'agit de transformer en profondeur, et en silence, la nature même du titre-restaurant, pour le faire basculer vers un titre-caddie qui profite à la grande distribution.

Or le titre-restaurant est un acquis social essentiel. Il permet chaque jour à plusieurs millions de salariés, dépourvus de cantine d'entreprise ou de solution de restauration collective, de bénéficier d'un repas équilibré pendant leur journée de travail. En rompant ce lien direct avec le repas, en autorisant son utilisation pour des courses alimentaires sans rapport avec la pause déjeuner, vous en changeriez radicalement la nature.

Et une fois cette bascule actée, rien ne garantira que ce dispositif conserve demain sa spécificité, ni même son existence.

**Car cette réforme ne se contente pas de modifier un usage. Elle organise un transfert massif de richesse.**

Depuis 2022, plus d'un milliard d'euros ont été captés par la grande distribution. Un milliard. Ce chiffre n'est pas anodin. Il révèle un choix politique clair : soutenir des acteurs déjà puissants, au détriment d'un tissu dense de restaurateurs indépendants, de TPE et de PME, et d'emplois non délocalisables.

Ce transfert n'est pas abstrait. Pour de nombreux établissements, les titres-restaurant représentent entre 10 % et 20 % du chiffre d'affaires, et jusqu'à 40 % dans certaines zones d'activité. Fragiliser ce levier, c'est mettre directement en danger des milliers d'entreprises.

Dans ce contexte, la profession n'est pas restée immobile. L'Umih, en syndicat responsable, a ouvert une voie de compromis en proposant l'introduction d'un double plafond d'utilisation des titres-restaurant, afin de garantir une part dédiée à la restauration tout en encadrant leur usage en grande distribution. Cette solution équilibrée permettait de concilier soutien au pouvoir d'achat et protection d'un secteur essentiel.

Elle a été ignorée.

Le ministre a fait le choix de passer en force, sans tenir compte de cette proposition, sans rechercher d'équilibre, sans écouter les acteurs de terrain.

L'Umih reviendra vers vous dès que le contenu précis de la proposition de loi sera connu, afin de porter des amendements visant à corriger les déséquilibres de ce texte et à empêcher le détournement durable du titre-restaurant de sa vocation initiale.

En votant ce texte, vous ne prendrez pas une décision neutre. **Vous choisirez un camp.**

**Les mesures annoncées de cette proposition de loi sont d'autant plus irresponsables, qu'elles arrivent dans un contexte budgétaire critique.** Avec près de 3 500 milliards d'euros de dette, la France ne peut plus se permettre des politiques sans cap. Or ce texte revient, dans les faits, à subventionner les courses alimentaires d'une partie des Français.

Mais cette subvention est profondément inéquitable. Elle ne bénéficie qu'à une partie de la population : les seuls salariés disposant déjà de titres-restaurant, soit seulement 15% de la population active. Les étudiants, les demandeurs d'emploi, les indépendants rencontrant des difficultés économiques, et plus globalement les Français les plus précaires en sont exclus.

Autrement dit, l'argent public est mobilisé pour financer les courses de certains, pendant que d'autres n'y ont pas accès.

Une politique de pouvoir d'achat ne peut pas être réservée seulement à ceux qui sont déjà les mieux insérés dans l'emploi. En l'état, cette mesure ne corrige pas les inégalités : elle les accentue

**Au-delà de l'économie, c'est aussi un modèle de société qui est en jeu.**

La restauration n'est pas un secteur comme les autres. Elle est un pilier de notre identité culturelle, un moteur de notre attractivité touristique, des lieux de vie et de lien social.

**L'affaiblir, c'est affaiblir la France.**

Peut-on sérieusement, d'un côté, promouvoir la gastronomie française dans le monde, et, de l'autre, organiser son recul sur notre territoire ? Peut-on tout aussi sérieusement d'un côté considérer que la gastronomie est un vecteur d'attractivité pour le tourisme en France, et la priver d'une part significative de son revenu, au risque de la voir disparaître ?

Bien sûr, une ouverture est faite sur l'usage des titres restaurant le dimanche. Mais il s'agit là d'une mesure trompe l'œil : d'ores et déjà les salariés qui travaillent le dimanche et dont l'employeur a activé la dérogation peuvent utiliser ces titres de jour-là. Cette « nouvelle mesure » n'apporte rien pour le salarié qui travaille, elle s'apparente plutôt à un « fléchage » vers la grande distribution. En outre, un nombre croissant de surfaces commerciales ouvrant le dimanche, sans garde-fou, cet usage généralisé le dimanche serait un symbole de la transformation du titre restaurant en titre caddie.

Une mesure minimale serait de circonscrire strictement l'usage de ces titres aux établissements de restauration et assimilés.

**Les conséquences sanitaires de cette réforme sont tout aussi préoccupantes.**

En facilitant l'usage des titres-restaurant pour des achats en grande surface, vous encourageriez une alimentation plus rapide, plus transformée, moins structurée. Vous affaibliriez la place du repas, alors même que l'Etat investit dans la prévention et la promotion d'une alimentation équilibrée.

Ce double discours n'est plus tenable.

**Enfin, cette proposition de loi pose une question juridique sérieuse.**

**En effet le régime fiscal du titre restaurant repose sur une finalité précise : permettre l'accès à un repas dans le cadre du travail.** En détournant cet usage, vous fragiliseriez à la fois l'équilibre du dispositif et la légitimité de l'avantage fiscal qui lui est attaché.

A terme, c'est son existence même qui pourrait être remise en cause.

**Ne laissez pas détourner le titre-restaurant**

**Cette réforme soulève une question de crédibilité politique.** Lorsqu'un ministre issu de la grande distribution défend une mesure qui bénéficie directement à ce secteur, le doute s'installe. Peut-être est-il infondé. Mais il est inévitable. Et en matière de décision publique, le doute suffit à fragiliser la confiance.

Madame, Monsieur, votre responsabilité sera engagée.

Vous pourrez céder à une mesure facile, populaire en apparence, portée par une communication efficace. Ou vous pouvez regarder la réalité en face.

Ce texte tel qu'annoncé affaiblira un secteur clé de notre économie. Il favorise les acteurs les plus puissants. Il creuse les inégalités. Il brouille nos objectifs de santé publique. Il fragilise un dispositif social utile. En outre il sera déposé dans le format d'une proposition de loi, ce qui ne permettra pas la réalisation d'une étude d'impact en bonne et due forme.

Cela étant fait au nom d'un argument, le pouvoir d'achat, qui sert ici de paravent.

**Ne laissez pas détourner le titre-restaurant de sa vocation.**


Ne laissez pas s'installer une politique du renoncement, guidée par le court terme et les effets d'annonce.

- Refusez ce texte.
- Pour l'équilibre économique,
- Pour la justice sociale,
- Pour la cohérence de l'action publique,
- Pour la France.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre détermination à défendre un modèle économique, social et territorial que cette réforme met en danger.



**Thierry Marx**  
Président confédéral



**Franck Chaumès**  
Président national Umih Restauration